Département des ARDENNES

Arrondissement de VOUZIERS

Communauté de Communes de l'Argonne

Ardennaise

2012/104

Paraphe: FS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Délibération n° DC2012/78

Nombre de membres:

En exercice : 126 Présents : 70

Votants: 77 (dont 7 pouvoirs)

POUR : 76 (98.70%) CONTRE : 01 (1.30%) ABSTENTION : 00 Le vingt-six novembre, à 19h00, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis

SIGNORET.

Date de la convocation: 19/11/2012

M. Gérard DEGLAIRE est désigné secrétaire de

séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames Dominique ARNOULD; Isabelle BECHARD; Josette BESTEL; Françoise BONOMME; Marie-Ange BROUILLON; Régine BRUSA; Françoise BUSQUET; Nathalie CAMBIER-JONVAL; Françoise CAPPELLE; Geneviève COSSON; Marie-Hélène DEVER; Béatrice FABRITIUS; Elisabeth HAQUIN; Ghislaine JACQUET; Pascale MELIN; Agnès MERCIER; Marie-Hélène MOREAU; Marie-Paule MULLER; Chantal PETITJEAN; Chantal PIEROT; Gisèle PIERSON; Suzanne RAULIN; Anne SEMBENI; Messieurs Michel ADIN; Claude ANCELME; Régis ANDRE; Tony BESANCON; René BOCQUET; Jean-Pierre BOSCHAT; Jean-Paul BOUILLEAUX; Jean-Pierre BOURE; Patrick BROUILLON; Roland CANIVENQ; Francis CANNAUX; Michel COLIN; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT; Dominique DANNEAUX; Luc DECORNE; Gérard DEGLAIRE; Thierry DEGLAIRE; Christian DUHAL; René FRANCART; Christophe GIOT; Bernard GIRONDELOT; Jean-Baptiste GOMEZ; Dominique GUERIN; Jean-Pierre GUERIN; Christian HULOT; Benoît HUREAU; Jean-Marc LAMPSON; Francis LAUNOY; Fabrice LEFEVRE; Denis LEFORT; Patrick LESOILLE; Jacques MACHAULT; Jean-Paul MAILLART; Raoul MAS; Frédéric MATHIAS; Michel MAYEUX; Alain MEUNIER; Claude MOUTON; Daniel NIZET; Jacky NIZET; André OUDIN; Guy PAYEN; Jean-Yves PIC; Jean-Marie REVILLION; Francis SIGNORET; Gérard SOUDANT; Gildas THIEBAULT

Représentés: Madame Ghislaine GATE donne pouvoir de vote à Madame Françoise BUSQUET; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur Francis SIGNORET; Monsieur Jean-Michel DELAHAUT donne pouvoir de vote à Monsieur Patrick LESOILLE; Monsieur Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Madame Pascale MELIN; Monsieur Guy LECLERCQ donne pouvoir de vote à Monsieur André OUDIN; Monsieur Paul PONCIN donne pouvoir de vote à Monsieur Fabrice LEFEVRE; Monsieur Gilbert RENARD donne pouvoir de vote à Monsieur Dominique GUERIN.

OBJET : ATTRIBUTION DU CONCOURS POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE COMMUNAUTAIRE

Vu la délibération n°DC2012/12 du Conseil de Communauté du 23 février 2012 autorisant le lancement d'une consultation pour la maitrise d'œuvre de construction d'une piscine communautaire;

Considérant les conclusions du jury de concours réuni le 23 mai 2012 afin d'examiner les 25 candidatures déposées ayant conduit à la sélection des 3 groupements autorisés à remettre une offre à savoir BVL, TNA et Po et Po;

Considérant les conclusions du jury de concours réuni le 13 novembre 2012 afin d'analyser les offres remises par les 3 groupements, établis sur la base des critères de sélection prévus dans le règlement de la consultation, et ayant abouti à proposer la hiérarchisation suivante :

- 1er: Projet proposé par Po et Po,
- 2nd: projet proposé par BVL,
- 3ème: projet proposé par TNA

Considérant les esquisses présentées par les trois candidats autorisés à remettre une offre au terme de la phase de candidature ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide :

D'ATTRIBUER le marché de maitrise d'œuvre de construction d'une piscine communautaire à l'atelier PO et Po considérant que ce projet présentait l'offre économiquement la plus avantageuse, avec :

- Une fonctionnalité en adéquation avec le programme,
- Des solutions techniques et énergétiques performantes et de qualité, prenant en compte les exigences de maintenance et d'exploitation du bâtiment,
- Un respect de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux et une économie globale satisfaisante du projet,
- Sur la base d'un forfait provisoire de rémunération de 12,92 % sur la base d'un coût prévisionnel des travaux arrêté à 5 590 000 € HT.

D'ACCEPTER le versement aux deux autres candidats, TNA et BVL, de l'intégralité de l'indemnité fixée dans le règlement de la consultation, à savoir 28 000 € TTC,

D'AUTORISER le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre de réalisation de la piscine communautaire avec l'ATELIER PO et PO, mandataire d'un groupement d'entreprises sur les bases exposées ci-dessus

CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Fait à Vouziers, le 27 novembre 2012

Le Président,

Francis SIGNORE